



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 40235

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'obtention du permis de conduire dans les catégories C et D. En effet alors qu'il faut être âgé de 18 ans minimum pour être autorisé à conduire des véhicules de marchandise de plus de 3,5 tonnes, le code de la route exige pour l'obtention du permis D, un âge minimum de 21 ans. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'harmoniser les règles d'obtention des permis.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40235

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10742

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)